

Séance ordinaire du 13 juin 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 13 juin 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers
District # 2. Madame Joanne Savage
District # 3. Madame Rita Fortier
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières
District # 5. Monsieur Raymond Goyette
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-06-153 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2017-06-154 Adoption des procès-verbaux des séances du 9 mai 2017, 15 mai 2017, 29 mai 2017 et 6 juin 2017

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux des séances du 9 mai 2017, 15 mai 2017, 29 mai 2017 et 6 juin 2017 soient adoptés et signés tel que présenté.

2017-06-155 Rencontre d'information – outils de financement en tourisme

ATTENDU une rencontre d'information le mardi 13 juin 2017 à Sherbrooke concernant les outils de financement pour le secteur touristique.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la participation de Mme Rita Fortier à cette rencontre soit entérinée.

2017-06-156 Demande d'aide financière pour des cours de natation

ATTENDU la demande d'aide financière de deux enseignantes de l'école la Voie-Lactée pour des cours de natation destinés aux élèves d'âge préscolaire.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

(suite de la résolution #2017-06-156)

QU'un montant de 250\$ soit autorisé.

QUE le don sera versé sur présentation de facture, soit seulement si l'activité se fait.

2017-06-157 Appui à la FQM – projet Oléoduc Énergie Est

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2017-06-157)

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

2017-06-158 Inauguration des enseignes et des marqueurs du Club de golf du lac Mégantic

ATTENDU la résolution # 2017-03-078 concernant la participation de la municipalité au projet des enseignes et des marqueurs du Club de golf du lac Mégantic;

ATTENDU QU'une inauguration de ce projet est prévue le jeudi 29 juin 2017 au pavillon du Club.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE M. le maire Yvan Goyette soit autorisé à y assister.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 6 mai au 9 juin 2017, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1^{er} au 31 mai 2017 est également déposé.

2017-06-159 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 13 juin 2017 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201700278 à #201700326 sont émis.

Période de questions

Le maire répond aux questions du public.

2017-06-160 Mandat à un notaire pour l'acquisition du bâtiment situé au 25, rue Principale Ouest

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins souhaite fermer ses opérations dans sa forme actuelle et procéder à la vente de son immeuble du 25, rue Principale Ouest;

ATTENDU la résolution #2017-05-132 concernant la promesse de vente de la Caisse Desjardins;

ATTENDU QUE des services en notariat sont nécessaires.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'entreprise Veilleux et Associés Notaires inc. soit choisie pour effectuer le contrat d'achat.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'achat et tous les documents nécessaires.

2017-06-161 Système de radiocommunication de la voirie et du service incendie

ATTENDU QUE le fournisseur du système de radiocommunication de la voirie et du service incendie se tourne vers un système analogique et numérique ;

ATTENDU QUE deux choix s'offrent à la municipalité, soit de remplacer une partie des radios mobiles et de certains autres équipements, soit de s'installer un système privé de radio communication sans changer l'équipement actuel ;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la soumission # 6797 au coût de 4888.97 \$ avant taxes soit acceptée.

Que la somme nécessaire sera prise à même le budget incendie et la différence au surplus.

2017-06-162 Revêtement de la toiture du garage municipal et de la cabane à sel

ATTENDU QUE le revêtement actuel de la toiture du garage municipal ainsi que celui de la cabane à sel sont à changer;

ATTENDU la réception de deux soumissions.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la soumission de Construction générale Blais inc. soit retenue au coût de 14 800 \$ avant taxes.

QU'une somme de 7500\$ a été prévue au budget, la somme manquante sera prise au surplus.

2017-06-163 Entérine l'achat d'une vitre avant de tracteur

ATTENDU QUE la rétrocaveuse a été hors d'usage pendant un certain temps;

ATTENDU le prêt d'un tracteur pour remplacer temporairement la rétrocaveuse;

ATTENDU le bris de la vitre avant du tracteur lors de l'utilisation par les employés de déneigement.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat d'une nouvelle vitre au coût de 250 \$ avant taxe soit entériné.

2017-06-164 Contrat de fauchage et de débroussaillage des chemins municipaux

ATTENDU QUE les travaux de fauchage et de débroussaillage des chemins municipaux sont octroyés par contrat;

ATTENDU la réception de deux soumissions.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les travaux de fauchage soient octroyés aux *Entreprises forestières JLS* à 70 \$/h avant taxes. Ces travaux sont effectués sur tous les chemins municipaux.

QUE les travaux de débroussaillage soient octroyés à *Services forestiers Stéphane Blais* au coût de 85 \$/h avant taxes. Ces travaux sont effectués sur les chemins municipaux situés du côté nord de la route 212.

2017-06-165 Annuler la signature du contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

ATTENDU QUE le conseil souhaite rencontrer un représentant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de connaître les critères d'analyses menant à la proposition du montant alloué pour l'exécution du contrat de déneigement de la route 212 et de la route du Parc avant d'autoriser la signature du nouveau contrat.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la résolution # 2017-05-143 "Renouvellement du contrat de déneigement avec le ministère des Transports" soit annulée.

2017-06-166 Modification de la programmation des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la

(suite de la résolution #2017-06-166)

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2017-06-167 Compétence à la MRC en matière de collecte et transport des matières organiques

ATTENDU QUE la MRC du Granit a envoyé une résolution annonçant son intention de déclarer compétence pour la collecte et le transport des matières organiques;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678.0.1 et 678.0.2 du Code municipal du Québec, la MRC a le pouvoir de déclarer sa compétence dans les domaines précédemment visés;

ATTENDU QUE la déclaration de compétence prendra effet 90 jours après la réception de la résolution par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois ne voit pas d'objections à ce que la MRC du Granit ait la compétence relativement à la collecte et au transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.

(suite de la résolution #2017-06-167)

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois soit assujettie à la compétence de la MRC relativement à la collecte et au transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.

2017-06-168 Compétence à la MRC en matière de traitement des matières recyclables

ATTENDU QUE la MRC du Granit a envoyé une résolution annonçant son intention de déclarer compétence pour le traitement des matières recyclables;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678.0.1 et 678.0.2 du Code municipal du Québec, la MRC a le pouvoir de déclarer sa compétence dans les domaines précédemment visés;

ATTENDU QUE la déclaration de compétence prendra effet 90 jours après la réception de la résolution par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois ne voit pas d'objections à ce que la MRC du Granit ait la compétence relativement au traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois soit assujettie à la compétence de la MRC relativement au traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles

2017-06-169 Acceptation de l'offre de valorisation des matières organiques de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé un contrat à l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier pour la collecte et le transport des matières organiques des municipalités d'Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien et Stornoway;

ATTENDU QUE les premières collectes de matières organiques sur notre territoire ont débuté au mois de juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer à un site de traitement pour assurer la valorisation des matières organiques;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) une offre pour valoriser nos matières organiques;

(suite de la résolution #2017-06-169)

ATTENDU QUE cette offre intéresse notre municipalité et que combiné aux frais de collecte et transport, est l'offre la moins dispendieuse et la plus avantageuse qui nous est offerte.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'aviser la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) de notre acceptation de leur offre pour la valorisation des matières organiques de notre territoire;

DE prendre entente avec Valoris pour permettre, à titre de municipalité cliente, la valorisation de nos matières organiques pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 et ce, aux conditions suivantes :

- 62\$ la tonne plus taxes et redevances exigées par le gouvernement, si applicables, jusqu'au 31 décembre 2017;
- Par la suite, pour la durée restante de l'entente, le tarif sera ajusté annuellement, si requis par Valoris.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale.

2017-06-170 Demande de dérogation mineure au 45, Principale Est

ATTENDU QUE Mme Carole Breault et M. Sylvain Bouchard, propriétaire du lot 4 767 264 situé au 45 rue Principale Est, font une demande de dérogation mineure dans le but de faire autoriser la construction d'un abri d'auto de 32,33 mètres carrés annexé au garage détaché alors que le règlement permet l'ajout d'un bâtiment détaché d'un maximum de 26,235 mètres carrés;

ATTENDU QU'un maximum de 3 bâtiments accessoires est autorisé par terrain;

ATTENDU QUE le garage annexé à la maison est considéré comme bâtiment accessoire puisqu'il ne contient aucune partie habitable;

ATTENDU QUE la superficie de tous les garages doit avoir un maximum de 80 mètres carrés;

ATTENDU QU'un bâtiment autre qu'un garage peut avoir une superficie équivalente à 30% de la superficie de la résidence.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par l'adoption de la résolution 2017-04, recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée aux conditions suivantes :

- La superficie de cet abri ajouté à celle du garage détaché ne devra pas dépasser la superficie de 80 mètres carrés.
- Cet abri est considéré comme le 3^e bâtiment accessoire autorisé sur le terrain. Aucun autre bâtiment ne sera permis.

**2017-06-171 Services de laboratoire – surveillance des travaux /
contrôle qualitatif pour le projet école-communauté**

ATTENDU la demande de service de laboratoire pour la surveillance des travaux concernant le laboratoire de sol, le suivi de l'installation et du remblayage des conduites pour le raccord d'égout et d'aqueduc, le suivi de l'installation et de la compaction du remblai pour le bâtiment et les surfaces en asphalte et trottoirs ;

ATTENDU les quatre soumissions reçues ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les services de LABO S.M. inc. soient retenus, pour les services qui s'avéreront nécessaires.

2017-06-172 Clôture de la Halte routière

ATTENDU QUE des sections de la clôture se trouvant à la halte routière sont en piteux état;

ATTENDU QUE de grosses roches pourraient remplacer ces sections.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'installation de grosses roches soit autorisée.

QUE les roches soient prises dans le banc chez Produits d'érable des Appalaches.

**2017-06-173 Désistement d'un membre de la Contrée du massif
Mégantic**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre de désistement de Mme Hélène Philibert, représentante de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, au sein de Sentiers Mont-Mégantic, pour la Contrée du massif Mégantic.

2017-06-174 Budget pour le service d'animation estivale (SAE) 2017

ATTENDU la demande d'aide financière de la coordonnatrice du service d'animation estivale (SAE), Mme Valérie Côté, pour acheter du matériel de bricolage et pour l'achat de haut-parleurs Bluetooth puisque l'ancienne radio est irréparable;

ATTENDU QUE Mme Julie Demers a fait don de haut-parleurs au SAE.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 150 \$ soit alloué pour l'achat de matériel.

2017-06-175 Triathlon CANADAMAN / CANADAWOMAN

ATTENDU QUE l'événement sportif triathlon Canadaman/Canadawoman passera dans notre municipalité le dimanche 9 juillet prochain ;

ATTENDU QUE cet évènement d'envergure sera télédiffusé dans plus de 150 pays et qu'un film sera réalisé pour démontrer les exploits des athlètes ;

ATTENDU l'opportunité d'une visibilité internationale à notre région, voir notre municipalité ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil choisit de participer en faisant l'achat de melon d'eau, de pretzel et de coke pour les participants du triathlon.

QUE le budget alloué est de 200\$.

QUE les achats soient faits à l'Épicerie SN senc.

2017-06-176 Changement de date des comités pléniers de juillet et d'août

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement ne sera pas disponible lors des comités pléniers prévus le 4 juillet et le 8 août.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comités pléniers aient lieu plutôt le 5 juillet et le 9 août.

2017-06-180 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – bibliothèque municipale

ATTENDU les appels de projets concernant le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) 2017-2018 ;

ATTENDU QUE le PNHA est un programme qui appuie les projets dirigés ou inspirés par les aînés;

ATTENDU QUE nous souhaitons rendre la bibliothèque municipale plus ergonomique, mieux adaptés, pour nos bénévoles et nos utilisateurs ;

ATTENDU QUE nous souhaitons aménager la bibliothèque pour la rendre plus accessible et faciliter les activités culturelles ;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque municipale, Mme Karine Milette, est consciente et sensible aux besoins des différentes clientèles de la bibliothèque.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Mme Milette soit autorisée à déposer une demande au nom de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Bois.

2017-06-181 Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) – demande d'aide financière

ATTENDU les dépenses encourues par le comité de pilotage pour les efforts de communication pour la défense des sources d'eau potable comme les frais d'impression, diffusion des documents et des communiqués, organisation de conférences de presse et de séances d'information.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 100 \$ soit remis à la municipalité de Lanoraie pour les aider dans ces démarches.

2017-06-182 Confection du plateau pour la construction du projet école-communauté

ATTENDU QUE nous devons faire la préparation du terrain pour recevoir la construction du nouveau bâtiment du projet école-communauté ;

ATTENDU QUE nous aurons besoin de retenir les services d'entrepreneurs pour le service d'un bulldozer, rouleau de compaction, camion pour le transport, pelle ou chargeur ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être exécutés rapidement.

Il est proposé par Madame Julie Demers
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE des prix soient demandés auprès de quelques entrepreneurs, que le taux horaire et la disponibilité soient considérés.

QUE l'inspecteur est autorisé à donner le contrat.

2017-06-183 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Appui à la Fabrique Saint-Joseph des Monts / secteur Notre-Dame-des-Bois

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Joseph des Monts / secteur Notre-Dame-des-Bois fait une demande d'aide au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) dans le but de refaire la couverture de l'Église;

ATTENDU QUE ces travaux s'avèrent nécessaires dans le but d'éviter les infiltrations d'eau ;

ATTENDU QUE ces problèmes d'infiltration ont pour effet de créer de l'humidité et de la moisissure dans le bâtiment, entraînant du même coup une détérioration des infrastructures et une mauvaise qualité de l'air ambiante ;

ATTENDU QUE l'Église est encore vivante à Notre-Dame-des-Bois, on le voit par son utilisation hebdomadaire ;

(suite de la résolution #2017-06-183)

ATTENDU QUE le bâtiment est également utilisé par les membres de la FADOQ, et pour des activités annuelles, telles que le souper des chasseurs.

Il est proposé par Madame Joanne Savage
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la demande faite au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) reçoit l'appui du conseil municipal.

2017-06-184 Nomination d'une constellation pour représenter la municipalité

ATTENDU QUE la contrée du Massif Mégantic, regroupant les villages de Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Scotstown, Hampden, La Patrie et Chartierville, demande à chaque municipalité de choisir une constellation pour les représenter ;

Il est proposé par Madame Rita Fortier
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la constellation Cassiopée soit choisie pour notre municipalité.

2017-06-185 Remplacement de la pompe servofrein pour l'unité d'urgence

ATTENDU QUE la pompe servofrein doit être remplacée sur l'unité d'urgence ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat est autorisé au coût de 1000\$ + taxes et installation.

** La conseillère Julie Demers quitte la séance.

2017-06-186 Réparation d'un ordinateur et achat de deux batteries de secours

ATTENDU QUE l'ordinateur relié au système de télémétrie de l'aqueduc a cessé de fonctionner suite à une panne électrique ;

ATTENDU QUE des batteries de secours plus performantes aideraient à protéger les ordinateurs du bureau.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordinateur soit envoyé pour réparation.

QUE l'achat de deux batteries de secours de 650 W pour ordinateur soit autorisé au coût de 218 \$+ taxes chacune.

2017-06-187 Visite du service incendie au service d'animation estivale (SAE) de Val-Racine

ATTENDU QUE le service d'animation estivale (SAE) de Val-Racine aimerait recevoir le service incendie de Notre-Dame-des-Bois pour familiariser les enfants avec ces équipements ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les coûts réels encourus seront chargés pour ce déplacement, soit essence et salaire des pompiers présents.

2017-06-188 Démission de Josée Gaudreau pour l'entretien des plates-bandes

ATTENDU la démission de Mme Josée Gaudreau pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité ;

Il est proposé par Madame Rita Fortier
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à trouver une personne pour faire l'entretien des plates-bandes en remplacement de Mme Gaudreau.

2017-06-189 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Joanne Savage,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 21h55.

M. Yvan Goyette
Maire

Mme Guylaine Blais
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière